

Et si l'on considère la question des déchets tels qu'ils sont définis dans l'article du bill, on lit, à la suite du passage définissant les déchets et dont j'ai donné lecture, les mots suivants:

... sans limiter la portée générale de ce qui précède, comprend tout ce qui, aux fins de la Loi sur les ressources en eau du Canada, est censé être un déchet; ...

Je soutiens donc, monsieur l'Orateur, que si nous voulons comprendre le sens et l'objet de ce projet de loi présenté par le ministre des Pêches, nous devons inévitablement examiner les dispositions de l'article 16 de la loi sur les ressources en eau du Canada. L'article 16(1) du projet de loi est ainsi conçu:

(1) Le gouverneur en conseil peut établir des règlements

a) prescrivant

(i) les substances et les catégories de substances, (ii) les quantités ou les concentrations dans l'eau des substances et des catégories de substances, et

(iii) les traitements et modifications de l'eau aux fins du paragraphe (2) de l'article 2;

Tout cela semble très compliqué, tant qu'on ne se reporte pas à l'article 2 de la loi sur les ressources en eau du Canada. Nous nous trouvons donc, monsieur l'Orateur, dans une sorte de dédale car, sauf erreur, le Parlement est saisi de quatre bills dans lesquels on donne une définition précise du mot déchets.

Le Parlement est saisi du bill C-144 sur les ressources en eau du Canada, du bill C-187 sur les eaux intérieures du Nord, du bill C-202 sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et du bill à l'étude, n° C-204, modifiant la loi sur les pêcheries. Mais tous ces bills, tout ce qu'ils signifient ou ne signifient pas dépendent de ce que fera ou ne fera pas le gouverneur en conseil aux termes de l'article 16 du bill sur les ressources en eau du Canada.

En d'autres termes, jusqu'à ce que nous sachions que le gouvernement prévoit comme règlements prescrivant les substances et les catégories de substances, les quantités et les concentrations, les traitements et modifications de l'eau, jusqu'à ce que ces règlements soient mis noir sur blanc, nous n'avons aucun moyen de savoir si on nous demande ou non de vider la loi sur les pêcheries de toute sa force et de toute importance en ce qui concerne la protection de la qualité de nos eaux aux fins de la survie et de la santé des poissons.

Le ministre peut dire: «Allons, allons, vous savez que le gouvernement actuel n'est pas si mauvais que cela!» Mais, monsieur l'Orateur, je maintiens qu'il n'est pas juste de demander à la Chambre d'acheter chat en poche. Cer-

[M. Barnett.]

tains d'entre nous qui ont affaire avec les administrateurs du ministère des Pêches depuis des années respectent l'attitude adoptée par le Service de la conservation et de l'expansion du ministère, avec l'appui de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada. A mon avis, il est juste de dire qu'au cours des années, il n'y a eu qu'un seul organisme cohésif au Canada qui se soit vraiment inquiété de la qualité des eaux canadiennes d'un océan à l'autre et au large de nos côtes.

Dans son exposé, le ministre a parlé en termes très élogieux du ministère qu'il dirige actuellement. Je partage certainement nombre de ses sentiments à cet égard. En fait, j'irais même plus loin que lui sous certains rapports car, d'après moi, dans des circonstances difficiles, son ministère a accompli un travail magnifique en essayant de protéger, d'exploiter et de conserver les pêcheries du Canada et, ce faisant, de maintenir la qualité des eaux canadiennes. La lutte a été ardue et il a souvent connu la défaite, monsieur l'Orateur, surtout par suite de l'indifférence et de la négligence de gouvernements successifs et, je suppose, de législatures fédérales successives, et en dernière analyse, à cause de l'indifférence et de la négligence de la plupart des Canadiens pendant de longues années.

• (4.20 p.m.)

Toutefois, à l'heure actuelle, on manifeste plus que jamais de l'intérêt pour la qualité future de nos eaux, comme le prouve le nombre de bills à l'étude sur la question. Mais est-ce que ce ne sont là que des velléités, des paroles en l'air sur l'à-propos de préserver nos ressources en eau? C'est la question que se posent bien des députés et de nombreux Canadiens. Je demande aux députés de ne pas mettre au rancart les pouvoirs que confère la loi sur les pêcheries avant d'avoir trouvé mieux. Jusqu'ici, nous n'en avons pas de preuve tangible. Divers bills proposent des rouages administratifs élaborés et complexes. Nous conviendrons pour la plupart que certains s'imposent et il en a été question à la Chambre à propos du bill traitant de la pollution des eaux de l'Arctique. Le projet de loi sur les ressources en eau du Canada propose, entre autres, la gestion des bassins hydrographiques à l'échelon national, et c'est une excellente idée.

Dans tous ces bills, monsieur l'Orateur, on demande au Parlement de procéder à l'aveuglette sans avoir l'assurance qu'ils sont capables d'enrayer et de prévenir la pollution de nos eaux. Quant à moi, je ne suis pas prêt à permettre l'adoption du bill avant de recevoir